

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 NOVEMBRE 2007

Le Conseil Municipal de Chambly s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 16 novembre 2007 à la Mairie, Espace François Mitterrand, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

### Présents :

Michel FRANÇAIX, Pascal BOIS (jusqu'à 22 h. 05), Patrice GOUIN (à partir de 22 h. 05), Roger GRABLI, Jean-Louis MENNE, David LAZARUS, René DISTINGUIN, Marie-France SERRA, Claudine SAINT-GAUDENS, Madeleine BIGOT, Micheline KOVAR, Sylvie QUENETTE, Sylviane LEROUGE, Françoise GALLOU, Daniel BESSE, Gilles DEXIDIEUX, Agnès LECOMTE, Jean-Pierre YHUEL et Christian HOUPIN

### Ont délégué leur droit de vote :

☒ Régis GASSIOT CASALAS, représenté par Michel FRANÇAIX  
☒ Laurence PIERRE, représentée par Marie-France SERRA  
☒ Sophie RAMBAUT, représentée par David LAZARUS  
☒ Muriel DEBERLES, représentée par Daniel BESSE  
☒ Bruno AUBIN, représenté par Jean-Pierre YHUEL

### Absents :

☒ Dominique WINDELS LEONARD  
☒ Bernard FAURE  
☒ Patricia SOUDAIN  
☒ Christine PIOT

### Assistaient en outre à la séance :

- Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services
- Aude FRANK, Rédacteur

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 h.15.

Il procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint (18 présents, 5 pouvoirs, soit 23 votants).

Monsieur Daniel BESSE est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2007 est adopté à l'unanimité (soit 23 voix pour).

Avec l'avis favorable de l'assemblée délibérante, deux points supplémentaires sont ajoutés à l'ordre du jour.

## **Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales**

N° SG-DM-2007-121 ANNULEE

N° SG-DM-2007-122 portant passation de contrat de co-réalisation pour la représentation d'un spectacle avec LES TRETEAUX DE FRANCE pour un montant minimum garanti de 5.053,95 € TTC.

N° SG-DM-2007-123 portant passation d'un contrat de service pour le duplicopieur avec la société AISNE BUREAUTIQUE SYSTEMES pour un montant de 638.34 € TTC

N° SG-DM-2007-124 portant passation d'un marché pour l'achat de fourniture de guirlandes, pose de cordons lumineux et guirlandes de Noël et fournitures diverses.

» de signer le marché relatif aux prestations sus désignées avec la société DECOLUM domiciliée 21 Rue Pierre Brosolette – 91210 DRAVEIL pour un montant de :

Lot n°1 : fourniture de guirlandes de Noël

▶ 15.183.50 € HT soit 18.159,47 € TTC

Lot n°3 : fourniture de matériels divers

▶ minimum : 1.500,00 € HT / maximum : 7.000,00 € HT

» de signer le marché relatif aux prestations sus désignées avec la société TME domiciliée 8 Rue du Chanvre – 68200 MULHOUSE pour un montant de :

Lot n°2 : pose de guirlandes de Noël

▶ 17.250,00 € soit 20.631,00 € TTC

N° SG-DM-2007-125 portant passation d'un contrat de droit d'accès plate-forme multi-utilisateurs INVISEO de Finance active via un accès sécurisé pour un montant de 2 691,00 € TTC.

N° SG-DM-2007-126 portant passation d'un contrat de vente pour un spectacle avec la CIE GLOBULE VERT pour un montant de 2.774,65 € TTC.

N° SG-DM-2007-127 portant passation d'un contrat pour un spectacle à destination des écoles avec la SCOP-ARL F THEATRE pour un montant de 1.537,50 € TTC.

N° SG-DM-2007-128 portant passation d'un contrat d'assurance avec la SMACL pour une exposition à la bibliothèque pour un montant de 594.62 € TTC.

N° SG-DM-2007-129 portant passation d'un marché de mission de coordination en vue de l'aménagement de la rue de Vermand avec B.E.2.C. (8 ter rue de la Daguette 60270 Gouvieux), avec un taux de rémunération de 3 280,00 € HT, soit 3 922.88 € TTC

N° SG-DM-2007-130 portant passation d'un contrat de licence et maintenance service vade retro center avec la société GOTO SOFTWARE pour un montant de 2 260.44 € TTC.

N° SG-DM-2007-131 portant passation d'un contrat d'assistance et de maintenance du logiciel ATAL II des services techniques pour la gestion des travaux avec la société ADUCTIS pour un montant de 435.00 € H.T.

N° SG-DM-2007-132 portant passation d'un marché de mission de diagnostic amiante pour la réalisation d'un ensemble de services à la population avec la société SOCOTEC (85 rue St Pierre – 60000 Beauvais) pour un montant 200,00 € HT, soit 239,92 € TTC (Analyses ▶ MOLP : 100,00 € HT par échantillon et ▶ META : 100,00 € HT par échantillon).

N° SG-DM-2007-133 portant passation d'un marché pour l'acquisition de fournitures de panneaux de signalisation, produits et peintures au sol avec :

» la société PICARDIE SIGNALISATION (domiciliée 145 Rue Dejean – 80041 AMIENS CEDEX 01) - Lot n°1 : fourniture de matériels et panneaux de signalisation verticale - pour un montant de : ▶ minimum : 8.000,00 € HT / maximum : 40.000,00 € HT ▶ + remise sur catalogue

» la société ORE (ZAC du Bon Puits – BP 50123 – 49481 SAINT SYLVAIN D'ANJOU CEDEX) - Lot n°2 : fourniture de produits et peintures de marquages - pour un montant de : ▶ minimum : 2.500,00 € HT / maximum : 12.000,00 € HT ▶ + remise sur catalogue

## **RAPPORT SUPPLEMENTAIRE :**

### **SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL A LA LUTTE DES CHEMINOTS CONTRE LA REFORME DES REGIMES SPECIAUX DE RETRAITE**

**Rapporteur : Christian HOUPIN**

Dans le contexte de la grève des cheminots contre la réforme des régimes spéciaux de retraite, Monsieur HOUPIN, porte-parole de la délégation de cheminots du Moulin Neuf venue assister au conseil municipal, fait la déclaration suivante :

« Dans sa frénésie de réforme, le Président de la République a dit «vouloir harmoniser les droits des services spéciaux des retraites ».

Derrière l'affichage politique des « 40 ans pour tous » présentés sous l'angle de l'équité se cache un arsenal de mesures qui, si elles devaient être appliquées, se traduiraient par une baisse de 30% du montant de la pension pour un cheminot qui partirait en retraite à 55 ans.

Cette réforme a pris ses racines dans une campagne électorale où le candidat SARKOZY a usé et abusé de propos populistes et mensongers pour préparer l'opinion publique. Ce serait le contribuable qui paierait les avantages supplémentaires du régime spécial des cheminots.

Une affirmation totalement fautive lorsque l'on sait que l'Etat prend en charge le déficit démographique et que les droits spécifiques sont financés par un montant de cotisation (parts employeurs + salariés) de 12 points supérieurs au régime général.

Au nom de quel principe le Président de la République est-il autorisé à remettre en cause les droits spéciaux que se finance une catégorie de salariés par son travail ?

De quel droit le Président de la République se permet-il de remettre en cause le contrat de travail des cheminots ? Ce contrat de travail qui est un engagement réciproque entre, d'un côté la SNCF et sa tutelle, et de l'autre les cheminots.

Nous rappelons qu'à la SNCF le minimum de pension est inférieur de 15% au SMIC, 19% des pensions sont inférieures à 1 100,00 € brut par mois, 54% sont inférieures à 1.500,00 € brut par mois ; les pensions de reversion payées aux veuves sont pour 70% inférieures à 700 € et 50% sont inférieures à 600 €.

Comment accepter dans ces conditions que les cheminots de notre ville de CHAMBLY soient stigmatisés et présentés comme des privilégiés quand, dans le même temps, le Président de la République s'accorde près de 200% d'augmentation sur son propre salaire !

En réalité cette réforme tente de masquer les échecs de réforme de 1993 et 2003 et prépare l'ensemble des salariés à de nouveaux sacrifices car la commission de garantie des retraites vient d'annoncer le passage à 41 années de cotisations pour l'ensemble des salariés.

L'argent existe pourtant, aussi faut-il regarder où sont les véritables privilégiés !

Un rapport de la Cour des Comptes pour la sécurité sociale de septembre 2007 estime à 25 milliards d'euros le manque à gagner pour la sécurité sociale dont 10 milliards pour les retraites.

Pour exemple, il manque 2,5 milliards pour les retraites au titre de l'épargne salariale et 1 milliard au titre des stocks options. Sans parler des bénéficiaires des premières mesures gouvernementales du fameux «paquet fiscal ».

Plutôt que de parler d'indignité à propos des régimes spéciaux, le gouvernement ferait mieux de s'attaquer à cette somme de privilèges qui profite avant tout aux employeurs et aux actionnaires. »

Monsieur HOUPIN ajoute qu'il convient que le conseil municipal se prononce clairement afin de montrer à l'opinion publique la légitimité du combat mené par les cheminots.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
*A l'unanimité (23 voix pour) :*

- ❖ AFFIRME son soutien total à la lutte des cheminots de Moulin-Neuf et des environs.

- ❖ DEMANDE au gouvernement d'apporter immédiatement des réponses concrètes aux revendications des cheminots, et notamment les cheminots de Chambly.

Monsieur le Maire ajoute que, conformément aux souhaits des cheminots rencontrés, la présente délibération sera transmise en Préfecture, à la Direction Générale de la SNCF, ainsi qu'à la Direction des Ateliers de Moulin Neuf.

## **RAPPORT N° 1 : Décisions budgétaires modificatives**

Rapporteur : David LAZARUS

### 1. Budget principal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (23 voix pour) :

- ❖ ADOPTE la décision budgétaire modificative n° 3 du budget principal 2007, telle que présentée ci-dessous :

#### Virement de crédits :

(Financement des subventions exceptionnelles aux associations)

du c/ 6233 / 04 : - 500 €  
du c/ 6247 / 04 : - 500 €  
du c/ 6233 / 415 : - 2 900 €  
du c/ 6233 / 33 : - 1 500 €  
du c/ 6233 / 020 : - 2 100 €  
du c/ 61521 / 412 : - 1 500 €  
au c/ 6574 / 020 : + 9 000 €

### 2. Budget assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (23 voix pour) :

- ❖ ADOPTE la décision budgétaire modificative n° 2 du budget de l'assainissement 2007, telle que présentée ci-dessous :

#### Ouverture de crédits :

↪ Régularisation d'imputation d'une subvention Agence de l'Eau obtenue en 2005  
(opération d'ordre budgétairement neutre) :

C / 13111: + 23 280,00€

↪ Reprise de subvention sur immobilisation amortissable  
(pour une durée de 10 ans conformément à l'instruction M49) :

C/ 139111 : + 2 328 €

C / 777 : + 2 328 €

#### Annulation d'ouverture de crédits :

Lors du conseil municipal du 28 septembre 2007, des crédits ont été ouverts au c/ 1328. Or cette imputation n'existant pas dans la nomenclature M49, il convient d'annuler cette ouverture de crédit d'un montant de 23.280,00 €.

## **RAPPORT N° 2 : Demandes de subvention au Conseil Général de l'Oise**

### **1. Pour la réalisation d'un ensemble de services à la population**

**Rapporteur** : Marie-France SERRA

Dans le cadre du développement des services à la population, la commune projette de réaliser, à proximité du groupe scolaire Triolet / Lahille, un complexe regroupant un restaurant municipal, des locaux pour l'accueil périscolaire et le centre de loisirs sans hébergement, ainsi que des locaux associatifs.

Le montant de l'opération est estimé à 2.961.805 € HT et le plan de financement pourrait être le suivant :

Subvention Conseil Général de l'Oise (35 %)	1.036.632 €
Subvention Caisse d'Allocations Familiales	249.600 €
Participation communale	1.675.573 €
TOTAL	2.961.805 €

Monsieur YHUEL souhaiterait avoir de plus amples explications sur ce projet car le site choisi, en terme de terrain nu, est assez restreint.

Marie-France SERRA explique que la ville a besoin depuis plusieurs années d'un restaurant municipal supplémentaire ; par ailleurs, le centre de loisirs et le service périscolaire, au pavillon Conti, ne peuvent accueillir les enfants des maternelles. Il a donc semblé opportun d'optimiser les possibilités offertes par la réalisation d'une nouvelle structure.

David LAZARUS explique qu'en cela le projet est conforme à la loi dite SRU (Solidarité et Renouveau Urbain) qui prévoit la densification des opérations urbaines. Il s'agira également de mener une opération en faveur du développement durable.

L'Adjoint au Maire souligne que le projet n'en est qu'au stade de la réflexion et qu'il s'agit ici de voter une demande de subvention pour le dépôt de laquelle la ville a une date butoir. Le programme de l'opération sera soumis au conseil municipal plus tard.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
*A l'unanimité (23 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer, au titre de l'exercice 2008, un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise pour la réalisation d'un ensemble de services à la population à proximité des groupes scolaires TRIOLET / LAHILLE.

### **2. Pour l'aménagement de la rue Vermand**

**Rapporteur** : David LAZARUS

Par délibération n° du 11 mai 2007 le conseil municipal a approuvé le programme d'aménagement de la rue Vermand qui consiste en la réfection de l'éclairage public, la remise en état de la voirie, la reprise des réseaux d'assainissement et l'enfouissement des réseaux EDF basse tension et France Télécom.

Le coût de cette opération est estimé à 232.102,00 € HT et le plan de financement pourrait être le suivant :

Subvention Conseil Général de l'Oise (35 %)	80889,34 €
Participation communale	150.223,06 €
TOTAL	231.112,40 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (23 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer, au titre de l'exercice 2008, un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise pour l'aménagement de la rue Vermand ;
- ❖ DEMANDE au Conseil Général de l'Oise une dérogation afin de pouvoir commencer les travaux dans le courant du premier trimestre 2008.

### **RAPPORT N° 3 : Admission en non-valeur**

Rapporteur : David LAZARUS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (23 voix pour) :

- ❖ ACCEPTE d'admettre en non-valeur des sommes d'un montant total de 6.247,94 €
- ❖ DIT que les dépenses nécessaires à l'annulation de ces créances seront prélevées sur les crédits inscrits sur le compte 654 "Pertes sur créances irrécouvrables" du budget de l'exercice 2007.

David LAZARUS annonce que Monsieur Stéphane POULAIN, en exercice sur la commune depuis 3 ans, quittera ses fonctions à la fin de l'année.

### **RAPPORT N° 4 : Versement de subventions exceptionnelles**

Rapporteur : Pascal BOIS

#### 1. Comité de jumelage CHAMBLY / ACATE

Dans le cadre du jumelage de la ville de CHAMBLY avec la ville d'ACATE en Sicile, le collège prévoit un échange scolaire. Afin de permettre la réalisation de ce projet,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (23 voix pour) :

- ❖ AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 4.000,00 € au Comité de Jumelage CHAMBLY / ACATE.

#### 2. Syndicat d'Initiative

Le Syndicat d'Initiative des Portes de l'Oise organise le samedi 15 décembre 2007 une journée d'animations gratuites. Afin de participer aux financements de ces animations,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (23 voix pour) :

- ❖ AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 5.000,00 € au Syndicat d'Initiative des Portes de l'Oise.

**RAPPORT N°5 : Rapport d'activités de la fourrière automobile**

Rapporteur : René DISTINGUIN

Les conseillers municipaux ont pris acte du bilan d'activités pour les années 2004, 2005 et 2006 produit par la SARL CODRA dans le cadre de la convention de délégation de service public pour la fourrière automobile.

Monsieur DISTINGUIN souligne que l'on peut observer, en 3 ans, une baisse des véhicules enlevés d'1/3. Il semble donc que la politique menée ait porté ses fruits.

**RAPPORT N°6 : Organisation d'un séjour au ski**

Rapporteur : Marie-France SERRA

Dans le cadre du Contrat Temps Libres, le service du Conseil Communal des Enfants (CCE) organise un week-end de ski à SAINT-JEAN-D'ARVES (près de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE) en Savoie, du 25 au 28 janvier 2008, pour des enfants de 9 à 14 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
*A l'unanimité (23 voix pour) :*

- ❖ FIXE la participation des familles à 80 € par enfant ;
- ❖ AUTORISE le recrutement de 5 animateurs vacataires titulaires du BAFA pour assurer l'encadrement des jeunes ;
- ❖ Fixe la rémunération du personnel vacataire à 42 € par jour.

**RAPPORT N°7 : Patinoire 2007 – Tarif et régie de recette**

Rapporteur : Pascal BOIS

La municipalité a décidé, pour la quatrième année, de mettre en place une patinoire en glace naturelle, place Charles de Gaulle du 21 décembre 2007 au 6 janvier 2008.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
*A l'unanimité (23 voix pour) :*

- ❖ FIXE le prix d'entrée à 2,50 € ;
- ❖ FIXE le fonds de caisse détenu par le régisseur à 100,00 € ;
- ❖ FIXE le montant de l'encaisse maximale à 2.000,00 €

**RAPPORT N°8 : Emploi nécessitant l'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service**

Rapporteur : Pascal BOIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
*A l'unanimité (23 voix pour) :*

- ❖ FIXE la liste des emplois pouvant bénéficier d'un logement pour nécessité absolue de service de la manière suivante :

EMPLOI	LOGEMENT
Gardien complexe sportif de la rue Raymond Joly (gymnase Joly, Costantini et tennis couverts).	287 rue Raymond Joly Pavillon de type 3 contigu au gymnase Raymond Joly.

- ❖ DIT que les modalités d'application de cette délibération (nomination du bénéficiaire et fiche de poste) seront définies par arrêtés municipaux.

A 22 h. 05, arrivée de Monsieur Patrice GOUIN ; Monsieur Pascal BOIS quitte l'assemblée.  
Le vote se fait toujours sur 23 voix.

**RAPPORT N° 9 : Rénovation du restaurant municipal Flora Tristan – Avenant n° 1 au marché de travaux (lot n° 3)**

Rapporteur : David LAZARUS

Par décision municipale n°SG-DM-2007-81, la Ville de Chambly a conclu avec la société JMB, un marché portant sur la réhabilitation du restaurant municipal Flora Tristan (lot 3 : fourniture et pose d'un bac à graisse).

En cours de travaux, des prestations supplémentaires se sont révélées nécessaires et doivent faire l'objet d'un avenant.

Le montant de l'avenant est de 3 750,00 € HT, soit une augmentation de 20,27 % du montant du marché.

La commission d'appel d'offres réunie le 31 octobre 2007 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (23 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux (lot n° 3) pour la rénovation du restaurant municipal Flora Tristan.

**RAPPORT N°10 : Aménagement de la rue de la Chevalerie – Avenant n° 1 au marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (CSPS)**

Rapporteur : David LAZARUS

La commune a passé un marché avec la société B.E.2.C. en juillet 2006 pour la mission de coordination S.P.S. dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Chevalerie.

La société B.E.2.C. a produit des prestations complémentaires pour un supplément de 24 h 00 à 34,00 € H.T./H = 816,00 € H.T. (+ 24 %).

La commission d'appel d'offres réunie le 16 novembre 2007 a rendu un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (23 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (CSPS) pour la rénovation du restaurant municipal Flora Tristan.

**RAPPORT N°11 : Aménagement de l'entrée est de la ville (lotissement de la Croix où l'on prêche)**

Rapporteur : David LAZARUS

1. Modification de programme et avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre

Par délibération en date du 11 mai 2007, le conseil municipal a approuvé la modification de programme relative aux aménagements extérieurs des abords du nouveau lotissement de « La Croix où l'on prêche », ainsi que la signature de l'avenant n°1 avec la société SAEM, maître d'œuvre, fixant le forfait définitif de rémunération.

Compte tenu de l'obligation faite à la ville de procéder à la desserte du C.V. n° 3 en ce qui concerne l'assainissement E.U., il est nécessaire de modifier le programme, ce qui engendre une modification du montant de rémunération du maître d'œuvre.

Le coût définitif des travaux, fixé au stade de l'avant-projet (AVP), était de 285.216,06 € HT, auquel s'ajoute le montant des travaux ci-dessus définis, à savoir 23.910,45 € HT, soit un coût prévisionnel de travaux égal à 309.126,51 € HT (après modification de programme).

L'application des clauses du marché porte le forfait de rémunération à 1.3910,69 € HT, soit une augmentation de 38,75 % par rapport au marché de base.

La commission d'appel d'offres réunie le 16 novembre 2007 a rendu un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
*A l'unanimité (23 voix pour) :*

- ❖ ACCEPTE la modification de programme ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre.

## 2. Avenant n° 1 au marché de travaux

La commune a passé un marché avec l'entreprise EIFFAGE T.P. EST-PICARDIE pour la réalisation des V.R.D. extérieurs au lieudit « La Croix où l'on Prêche » (R.D. n° 924 et C.V. n° 3).

Le montant initial du marché est de 299 156,85 € H.T.

Les travaux supplémentaires décrits plus haut sont estimés à 23 910,45 € H.T. soit une augmentation de 7,99%.

La commission d'appel d'offres réunie le 16 novembre 2007 a rendu un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
*A l'unanimité (23 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux.

## **RAPPORT N°12 : Acquisition d'une parcelle au lotissement de la Croix Madelon**

Rapporteur : Patrice GOUIN

L'Association Syndicale Libre « La Croix Madelon » est actuellement propriétaire d'un terrain cadastré AK n° 2 pour une contenance de 1 014 m<sup>2</sup> faisant partie du lotissement approuvé par arrêté du maire en date du 27 mai 1991. L'Association a proposé que la commune en fasse l'acquisition afin d'en assurer l'entretien.

L'acquisition de cette parcelle de terrain se fera à l'euro symbolique.

Monsieur YHUEL suggère que cet espace vert soit valorisé en y plantant des arbres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
*A l'unanimité (23 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente relatif au bien cadastré AK n° 2 avec l'Association Syndicale Libre « La Croix Madelon » et à effectuer toutes les démarches en vue de cette acquisition.

## **RAPPORT N°13 :ZAC de la Porte Sud de l'Oise – Bilan de la concertation**

Rapporteur : Patrice GOUIN

Par délibération n° 10-1 du 29 juin 2007 (transmise en sous-préfecture le 05/07/2007 affichée le 06/07/2007 pendant 1 mois et publiée dans le recueil des actes administratif n° 42) le conseil municipal a décidé de modifier le dossier de création de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise tel qu'il a été adopté par la délibération N° 29-2 du 31 mars 2006.

Lors de la même séance du 29 juin 2007, le conseil municipal a également décidé dans la délibération N° 10-2 (transmise en sous-préfecture le 05/07/2007 affichée le 06/07/2007 pendant 1 mois et publiée dans le recueil des actes administratif n° 42) de fixer les modalités de la concertation relative à cette modification.

Il convient de constater que conformément à la délibération prise le 29 juin 2007 (N° 10-2), la concertation préalable a été conduite pendant toute la durée du projet de modification, avec les habitants, les associations locales, les commerçants et les autres personnes concernées et qu'elle a été réalisée intégralement de la manière suivante :

- Une annonce par voie de presse et par affichage en mairie indiquant la mise en œuvre de la modification du dossier de création ainsi que le lancement de l'exposition et ses étapes a été publiée dans Le Parisien (édition 60) du 19 juillet 2007 rubrique « *Annonces légales* » ;
- Une exposition publique présentant le projet tel qu'il était prévu dans le dossier de création initial adopté le 31 mars 2006 et le nouveau projet proposé à compter du 16 juillet 2007 (Maison de quartier Camille Desmoulins, rue Aurélien Cronnier).

Le registre mis à disposition du public ne fait état d'aucune remarque.

- Des pages spécifiques d'information sont accessibles sur le site [www.ville-chambly.fr](http://www.ville-chambly.fr) rubrique « Le Plan Local d'Urbanisme », puis Z.AC. de la Porte sud de l'Oise avec la possibilité de communiquer ces remarques par courriel à : [info.plu@ville-chambly.fr](mailto:info.plu@ville-chambly.fr) ;

Deux courriels sont parvenus. Le premier du 30/08/2007 de riverains du Chemin du Moulin à Draps et le second courriel du 26/10/2007 d'un conseiller municipal ;

- Un article dans le Journal de Chambly (N° 44 – octobre 2007 tirage : 5000 exemplaires) a présenté le projet dans ces grandes lignes ;
- Une réunion publique de concertation s'est tenue le vendredi 26 octobre 2007 à 20 h 30 en Mairie (espace François-Mitterrand) avec 50 participants. L'annonce de cette réunion a été faite par distribution d'une information publique dans toutes les boîtes aux lettres de la commune et dans le Journal de Chambly (N° 44).
- Deux articles dans la presse locale ont rendu compte de cette réunion publique de concertation.

La concertation sur le projet de modification du dossier de création de la ZAC la Porte sud de l'Oise s'est déroulée dans de bonnes conditions.

La présence d'environ 50 personnes à la réunion publique du 26 octobre 2007, les deux courriel reçus, l'absence de remarque sur le registre, l'article paru dans la presse locale (*L'Echo du Thelle* du 2 novembre 2007 n°188 p. 13 « *Un grand cinéma à la place du théâtre* » et *le Parisien* du 6 novembre 2007 « *Chambly mise sur un parc de loisirs* ») permettent de considérer qu'il y a une adhésion au projet de modification du dossier de création de la ZAC la Porte Sud de l'Oise.

L'absence de remarque de fonds le démontre.

Ainsi, à l'occasion de la réunion publique de concertation du 26 octobre 2007 on peut retenir les principales questions formulées et qui peuvent être classées en trois thématiques :

## **Proximité des équipements de loisirs (Cinémas/bowling) et des habitations du chemin du Moulin à draps?**

L'ensemble de ces bâtiments sera insonorisé conformément à la réglementation en vigueur afin d'empêcher toutes nuisances pour les riverains. L'étude d'impact abordera concrètement cette question.

## **L'aménagement du Chemin du Moulin à Draps et les différents accès ?**

Il n'y a pas de modification concernant le Chemin du Moulin à Draps qui sera entièrement rénovés (Bande de roulement, trottoirs, éclairage public). La modification concerne l'accès au chemin du Moulin à draps : le principe d'un rond-point est abandonné à proximité du passage à niveau. Un tourne à droite (dans le sens Chambly/Persan) permettra d'accéder au Parc de Loisirs à l'emplacement de l'actuel bâtiment « ex-Fabio Lucci ». L'accès principal au parc de loisirs se fera par le rond point de la route de Beaumont / rue Truffaut. La sortie par la rue Truffaut est supprimée.

## **Le type d'activité commerciale envisagée ?**

Il n'y a pas de changement par rapport au dossier initial de création de la ZAC. Il s'agira de commerces en rapport avec les loisirs (commerces de divertissement, commerces liés au sport et à la détente, commerces santé-beauté, commerces pour les enfants, et des commerces de restauration).

En conclusion, cette concertation a permis de recueillir une adhésion au projet de modification du dossier de création de la ZAC la Porte Sud de l'Oise.

Monsieur YHUEL déplore que ce second programme soit encore plus dense que le premier et que le projet d'implantation d'un hôtel soit abandonné.

Conformément à l'alinéa 6 de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

*Par 20 voix pour et 3 abstentions (J.-P. YHUEL, Ch. HOUPIN et B. AUBIN) :*

- ❖ PREND ACTE du bilan de la concertation exposé.

## **RAPPORT N°14 : Convention de mise à disposition de la D.D.E. pour l'instruction des autorisations d'urbanisme**

Rapporteur : Patrice GOUIN

La commune de Chambly a choisi de déléguer l'instruction des dossiers aux services de l'État (D.D.E. 60) en 1984.

La réforme du code de l'urbanisme entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2007 modifiant le cadre de l'instruction des actes d'urbanisme et les actes eux-mêmes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

*A l'unanimité (23 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition entre l'État et la Commune de CHAMBLY pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

**RAPPORT N°15 : Aménagement de la rue Vermand - Convention France Télécom pour l'enfouissement des réseaux**

Rapporteur : David LAZARUS

La commune a décidé de procéder à l'aménagement de la rue Vermand avec enfouissement des réseaux existants.

France Télécom participe à ces travaux à hauteur 4.458,32 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

*A l'unanimité (23 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**RAPPORT SUPPLEMENTAIRE (N°16) :**

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA CLASSE D'ENVIRONNEMENT DE LA CLIS DE BORNEL**

Rapporteur : Roger GRABLI

Pour l'année scolaire 2007/2008, l'école élémentaire Pablo Picasso (Classe d'Intégration Scolaire) de la commune de BORNEL participe à une classe de neige avec les enfants de CM2 au village-club « les cimes du Léman » situé dans la station d'Habère-Poche en Haute Savoie du 18 janvier au 1<sup>er</sup> février 2008.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

*A l'unanimité (23 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE le versement de 1.740 € à la commune de BORNEL au titre de la participation de la commune de CHAMBLY au séjour de 6 enfants domiciliés sur son territoire.

**QUESTIONS DIVERSES**

David LAZARUS dénonce la politique menée par le gouvernement qui est une politique du bouc émissaire : hier les malades avec le ticket modérateur ou les immigrés ; aujourd'hui les régimes spéciaux ; demain les fonctionnaires.

Il déclare que, dans la plus grande discrétion, le gouvernement prépare un plan de rigueur pour le mois d'avril prochain, après les élections municipales : la TVA sociale est toujours dans les cartons, prête à ressortir pour financer les cadeaux fiscaux. Par ailleurs, les collectivités locales vont connaître de grandes difficultés avec une baisse importante des dotations d'Etat (DGF ; DGE...) et une réduction drastique du FCTVA. L'impact pour les budgets des communes sera catastrophique.

Marie-France SERRA annonce que le vendredi 30 novembre aura lieu en mairie une soirée « Solidarité Sida » organisée par le conseil communal des enfants et plusieurs classes de la ville.

Christian HOUPIN évoque le nouveau carrefour à l'entrée de la ville, rue du 11 novembre, et s'étonne de la complexité de cet aménagement.

David LAZARUS explique que ce carrefour ne dispose pas encore de l'éclairage et de la signalisation adéquate, c'est pourquoi il peut paraître surprenant. Par ailleurs, il rappelle qu'il s'agit un aménagement validé par les services du Département.

David LAZARUS souligne que ce carrefour a été aménagé dans le but de rendre le piéton prioritaire, à l'inverse de ce qui se serait produit avec la réalisation d'un rond-point.

Michel FRANÇAIX évoque de nouveaux problèmes de circulation à la Sablière et annonce que la municipalité a pris la décision de faire procéder au ramassage des feuilles mortes, même si ce n'est pas à la commune de le faire. Par ailleurs, le défaut d'élagage sur la cité SNCF, s'il perdure, obligera certainement la commune à procéder à une mise en demeure.

Séance levée à 22 heures 30.

Le 7 décembre 2007,

Compte-rendu sommaire affiché le 23 novembre 2007, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-5 du Code Général des Collectivités

Le Député Maire

Michel FRANÇAIX